



Communiqué de François GROSDIDIER, président de l'Eurométropole de Metz, après la décision du tribunal de valider le refus du préfet de la Moselle du changement de nom de « Metz Métropole » en « Eurométropole de Metz »

J'ai pris connaissance de la décision du tribunal administratif de Strasbourg refusant d'annuler l'arrêté du Préfet de la Moselle portant sur son opposition quant au changement de nom de « Metz-Métropole » en « Eurométropole de Metz ».

Le tribunal administratif a d'abord établi que le préfet avait un pouvoir d'appréciation et non une compétence liée quant au choix du nom de l'intercommunalité. La nôtre est la seule des 1250 intercommunalités à se voir refuser par l'Etat le libre choix de son nom.

Par ailleurs, le seul élément factuel mis en avant par le tribunal administratif pour juger de la pertinence de ce choix (à savoir que Metz-Métropole ne touche pas la frontière) contredit la décision du Préfet de Meurthe-et-Moselle d'accepter le changement de nom du pôle métropolitain « européen » du Sillon Lorrain qui ne touche pas non plus la frontière.

Je note que cette décision du tribunal administratif est en contradiction avec la jurisprudence appliquée au District Urbain de Faulquemont, qui porte à la fois le nom de district urbain et de communauté de communes, rejetant ainsi le déféré du Préfet qui s'opposait à cette appellation (tribunal administratif de Strasbourg, 14 mars 2003).

Nous ferons bien sûr appel de cette décision. Dans l'attente, nous continuerons à utiliser ce « nom de marque » dans toute notre communication en gardant la mention « Metz-Métropole » sur les documents à valeur juridique, comme nous n'avons jamais cessé de le faire. Cela ne change rien dans notre quotidien et celui des habitants de l'Eurométropole.

La dimension européenne de notre métropole est une réalité, tant dans notre histoire longue que contemporaine. Nous ne renoncerons jamais à l'affirmer.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Léonie HAYDONT | Attachée de Presse 03 87 34 58 20 | 06 08 08 21 41 | <u>lhaydont@mairie-metz.fr</u>





